

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

du 9 avril 2024

Présents : Benoit COLLIN (BC), Sylvain DIONNET (SD), Jérôme GRECARD (JG), Jean-Marc HENROTTE (JMH), Isabelle HEURTIER (IH), Anne MICHAMBLÉ (AM), Claude PERRIER-CORNET (CPC), Michael PONCET (MP)

**Absents excusés : Karine JEANTET-PROST (KJP) avec pouvoir à Jérôme GRECARD
Philippe HERNANDEZ
Pascale LOMBARD**

Secrétaire de séance : Isabelle Heurtier

Accueil des Pompiers à 19 H 00 : projet nouvelle caserne

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 20h10

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024

1. Assainissement : achat de parcelles
2. Vote du Budget Assainissement 2024
3. Etat d'Assiette des Coupes de bois 2024
4. Vente de bois aux particuliers
5. Expérimentation Bois scolytes 2024
6. Projet de caserne des Pompiers
7. Opération de stérilisation des chats errants
8. P.N.R. : bilan d'activités 2023

Questions diverses :

- Prépa'Risk : exercice Flash national de gestion des risques
- Avant-projet toiture de l'église
- Point sur les commissions

Informations diverses

Accueil des pompiers : Alexandre Perrier-Cornet (APC) et Eloï Laurent (EL)

Le maire rappelle que les pompiers travaillent avec le centre des Moussières depuis environ 2 ans, qu'il y a déjà eu plusieurs réunions entre les maires et les pompiers et que maintenant les pompiers ont besoin d'avoir l'avis de chacun des conseils. (4 communes : Les Bouchoux, La Pesse, Les Moussières et Bellecombe)

Alexandre Perrier-Cornet remercie le conseil pour son accueil. Il informe qu'il a travaillé sur l'évolution des centres avec Anthony Grostabussiat, chef de corps des Moussières du fait du problème de manque d'effectifs. Il y a donc mutualisation des effectifs entre les 2 centres pour assurer un maximum d'interventions sur le secteur. La mutualisation des moyens permettra sans doute à l'avenir de pouvoir assumer les secours en journée et en semaine. Le CI des Couloirs dispose de 7 sapeurs dont 2 qui ne sont jamais là en semaine et pas toujours présents le week-end. Il y a seulement 3 présents en journée et 2 doubles appartenances.

Depuis 2 ans, les pompiers du CI Couloirs et Moussières ont tous la double appartenance pour qu'ils puissent intervenir sur les 2 casernes. C'est une solution transitoire pour envisager à terme la création d'un centre unique.

S'il faut attendre un pompier venant des Moussières, pour partir de la caserne, cela entraîne un temps de départ augmenté de 3 minutes, temps important en cas d'urgence. De plus, le fonctionnement sur 2 casernes, n'est pas toujours simple en termes de relationnel.

En 2023, 49 sorties opérationnelles au Couloirs et 38 aux Moussières ; les sorties en semaine des Couloirs ont été complétées à 48% par au moins un pompier des Moussières. A l'inverse, les Couloirs sont intervenus aux Moussières 3 fois. Aux Moussières, il y a plus de pompiers mais moins de sorties opérationnelles.

Les 2 centres ont besoin l'un de l'autre pour fonctionner. Le risque est que le SDIS propose de fermer le CI des Couloirs au départ d'APC car il n'y aura plus de gradé.

Jérôme Grenard (JG) : il y a moins d'une dizaine d'années, c'était l'inverse, le centre des Moussières devait fermer. Il n'y avait plus de gradés et pas assez de pompiers, pour rappeler que les effectifs sont très fragiles.

Michaël Poncet (MP) : pourquoi les Moussières, il y a aussi Viry ?

APC : si fusion, il devrait y avoir une seule caserne, par suite de détermination d'un barycentre, établi en fonction des interventions et des domiciles des pompiers. L'objectif des pompiers est d'avoir un lieu commun. S'il y a une seule caserne, le coût de fonctionnement sera moindre (moins de matériel).

Remarque : tous les centres ont des problèmes de disponibilité en journée.

JG : il y a un potentiel de nouvelles recrues qui arrivent.

Quand on recrute, il faut 2 ans de formation de base – secours, 3 ans pour l'incendie pour être chef d'équipe, puis 3 ans pour être sous-officier puis encore 3 à 5 ans pour être officier.

Jean Marc Henrotte (JMH) : Y a-t-il des chiffres sur le turn-over des pompiers ? En tant qu'élu, on se pose la question de l'engagement des communes, on paie encore Viry, la caserne des Couloirs, mais si les pompiers changent souvent, que se passe-t-il dans le temps ?

APC : le coût de construction d'une caserne de 3 travées serait entre 500 000 et 550 000 €. Le SDIS demande aux collectivités de fournir le terrain viabilisé.

JG : Le SIVU est propriétaire de la caserne et le restera à la fin du paiement ? Emprunt jusqu'en 2030 et 2032. Actuellement, le SDIS finance le fonctionnement pour 2766 € et une partie de l'investissement pour 6102 € et la participation des communes est de 26 822 €.

MP : Agrandissement de la caserne des Couloirs ?

APC : il faut prendre en compte le barycentre (placé en fonction des lieux d'intervention et des résidences des pompiers) qui serait plutôt vers l'Embossieux, les Mouilles mais rien n'est fixé.

MP : si il y a plus de pompiers, est-ce ça peut continuer comme ça ?

BC : vous pensez qu'il faut une refonte pour prévoir l'avenir mais la refonte n'est pas qu'opérationnelle mais

elle doit être situationnelle. Il semble que cela va plus loin qu'un problème de clocher.

⇒ En conclusion, il semble important que tout le monde se mette autour d'une table pour rencontrer le SDIS (nouveau directeur) et pour discuter de l'avenir des secours sur le territoire.

APC : pour qu'il y ait fusion des corps, il faut l'accord des communes.

La séance est ouverte à 20h10

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024

Le procès-verbal du 28 mars 2024 est approuvé sans remarque par 9 voix dont un pouvoir.

1. Assainissement : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2023

SD présente le rapport, nécessaire pour le dépôt de la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau qui a été fourni avec la convocation à tous les conseillers.

Après délibération, le conseil approuve le RPQS à l'unanimité des présents et pouvoir.

2. Assainissement : Achat de parcelles

Il est prévu d'acheter :

- 300 m² dans la parcelle ZE 49 appartenant à Mme Claudine Egraz qui a accepté à un prix de 3 € alors que la commune lui proposait 2 €.
- 300 m² à M et Mme Prévent dans la parcelle ZE 9.

M. et Mme Prévent conditionnent la vente du terrain de Très La Ville à un échange avec une parcelle communale à Chaudézembre. Ce terrain permettrait le raccordement de 3 maisons. La commune se questionne sur le bien-fondé d'acheter ce terrain pour 3 habitations.

AM craint qu'il y ait risque de ne pas avoir assez de matière pour alimenter ce système.

JG : on peut peut-être encore modifier les raccordements et raccorder d'autres maisons sur ce système ou raccorder ces maisons sur le système de TLV Nord.

Aucune décision n'est prise pour le terrain de M et Mme Prévent et on continue à discuter avec eux. Cela ne bloque pas le projet.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs, le conseil décide d'accepter la proposition de Mme Egraz et d'acheter 300 m² de la parcelle ZE 49 à 3 € TTC le m², frais de notaire et de bornage à charge de l'acheteur.

3. Vote du Budget Assainissement 2024

JG et IH présentent le budget qui s'équilibre à :

EXPLOITATION	
DEPENSES	211 173,98 €
RECETTES	211 173,98 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 350 638,31 €
RECETTES	1 350 638,31 €

Après délibération, le conseil adopte le budget assainissement à l'unanimité des présents et pouvoir.

4. Etat d'assiette des coupes de bois 2024

AM et BC donnent les informations : les parcelles de l'année dernière sont remises à la vente mais ne sont pas remises dans la délibération. Il n'y a pas d'autres parcelles de résineux à vendre cette année.

L'ONF propose d'inscrire à la vente les PAD (produit accidentel ou déperissant) soit les chablis.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir, le conseil approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Prop	Nvle Prop	Justif.	Type Coupe	Surf	V. Total
Forêt	Chablis				PAD		

Orientations de mise en marché : Chablis – Bois sur Pied – Vente simple

Dans le cadre de produits façonnés, proposé en vente, la commune des Bouchoux n'accepte pas que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétés.

Autorise la vente des lots de faible valeur.

5. Vente de Bois aux particuliers

La commission AFET a proposé deux modes de vente de bois aux particuliers. Les bois concernés se trouvent au Roselois.

- Une partie lotie bord de route. Le volume exploitable sera de 50 m³ maximum. La coupe se fera certainement à l'automne.

Il convient de décider du prix de vente ; proposition de SD : marge fixe de 10 € HT pour la commune et prix variable étant constitué du prix coûtant pour bûcheronnage et débardage (30 € HT à ce jour)

BC propose 8 € et AM 5 €

S'il y a plus de demandeurs, il y aura tirage au sort.

- Une partie à façonner sur la même parcelle : 2 lots de bois sur pieds d'environ 6 m³ chacun pour un forfait de 50 € le lot. S'il y a plus de demandeurs, ils seront départagés par tirage au sort.

Après délibération, par 8 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention (AM qui voulait 5 €), le conseil décide de faire des lots de bois lotis bord de route de 5 m³ maximum, **prix de vente bûcheronnage et débardage à prix coûtant + marge fixe de 10 € HT** que s'il y a plus de 10 demandeurs, ils seront départagés par tirage au sort et de proposer 2 lots de bois sur pieds d'environ 6 m³ chacun pour un forfait de 50 € le lot. S'il y a plus de demandeurs, ils seront départagés par tirage au sort.

6. Expérimentation Bois Scolytes 2024

Dans le cadre de l'expérimentation, il convient d'accepter d'être commune porteur du projet pour la phase 3, de décider de la répartition des charges et de décider du volume à traiter.

Volume proposé : 350 m³ pour les 3 communes.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir, le conseil

- Accepte que la commune des Bouchoux soit porteur du projet pour la phase 3,
- Décide de poursuivre le projet en répartissant les charges comme suit : les travaux seront facturés au prorata des interventions dans les forêts communales, et l'astreinte 1/3 à chaque commune soit 1/3 les Bouchoux, 1/3 La Pesse et 1/3 Choux,
- Décide de limiter le volume total à 350 m³,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Projet de caserne des pompiers

Les conseillers débattent suite à l'intervention des pompiers. Il en ressort que le conseil pense que la collaboration entre les 2 centres est efficace actuellement. Pour l'instant, le conseil des Bouchoux n'est pas favorable à la construction d'un nouveau bâtiment : il y a beaucoup d'inconnus sur le plan du financement, de la localisation (terrain disponible ?) mais ne ferme pas la discussion quant à la fusion des corps.

8. Opération de stérilisation de chats errants

KJP a demandé plusieurs devis pour les opérations de stérilisation, avec plusieurs vétérinaires.

Avec la SPA d'Oyonnax, signature d'une Convention avec 30 millions d'amis qui permet d'avoir une compensation financière si vétérinaire conventionnée avec 30 millions d'amis.

Une somme de 300 € a été inscrite au budget.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir, il est décidé de travailler avec la SPA d'Oyonnax et de communiquer sur ce qui est fait auprès de la population et d'inciter les propriétaires de chats à les faire stériliser.

9. P.N.R. : bilan d'activités 2023

Le bilan d'activité est consultable en mairie et sur le site du PNR.

Questions diverses :

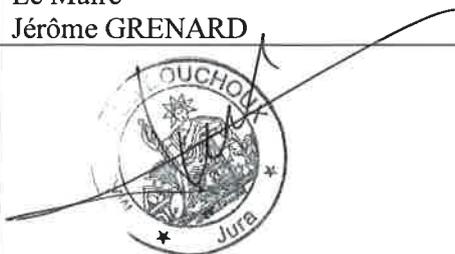
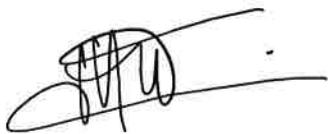
- Prépa Risk : gestion Flash national de gestion des risques : pas d'inscription
- Avant-projet toiture de l'église
 - CPC présente le travail réalisé en vue de demander une aide à la fondation du patrimoine. Pour le lancement du projet de réfection de la toiture, il faut que la commune soit porteuse du projet, que la demande soit appuyée par une association existante ou à créer.
 - C'est un projet qui risque d'être long à réaliser.
 - JG : il faut pousser au maximum les options possibles et ne pas se contenter de la partie de la toiture où il y a des fuites.
 - SD la question doit être posée de savoir qui porte le projet.
- Point sur les commissions :
 - o Voirie : Vivien a bien avancé sur ses investissements en matériel.
 - o Mappa : rendez-vous à venir avec M. Pelaz, le devis reste à signer.

Informations diverses :

- Point réunion fibre : tous les propriétaires concernés par l'implantation des poteaux ont été invités mais très peu de participation (seulement 5 personnes). Des solutions ont été trouvées pour ceux qui étaient présents.

Date du prochain conseil : 24 mai 2024

La séance est levée à 23 h 00

Le Maire Jérôme GRENARD	La secrétaire Isabelle HEURTIER
	

*Procès-verbal approuvé le 24 mai 2024 avec 2 remarques
à l'unanimité des présents et pouvoirs*

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
de la séance du Conseil Municipal
du Mardi 9 avril 2024

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2024 -029	Assainissement : adoption du RPQS 2023	Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023	9 voix pour dont 1 pouvoir
2024-030	Assainissement : achat d'une partie de la parcelle ZD 49	Le Conseil municipal accepte d'acheter 300 m ² de la parcelle ZE 49 à 3 € TTC le m ² à Mme Egraz née Grenard Claudine	9 voix pour dont 1 pouvoir
2024-031	Assainissement : vote du budget primitif 2024	Le Conseil municipal approuve le budget primitif comme suit : DE/RE 211 173,98 € - DI/RI : 1 350 638,31 €	9 voix pour dont 1 pouvoir
2024-032	Etat d'assiette des coupes de bois de l'année 2024	Le conseil municipal approuve l'inscription à l'état d'assiettes des coupes de l'exercice 2024 : Forêt Chablis PAD. Autorise la vente des lots de faible valeur.	9 voix pour dont 1 pouvoir
2024-033	Vente de bois aux particuliers	Le conseil Municipal accepte la vente de bois aux particuliers. <u>Bois loti Bord de route (Grumes)</u> : 50 m ³ avec coupe à l'automne, Lots proposés 5 m ³ maximum, Prix de vente : bûcheronnage et débardage à prix coutant + marge fixe de 10 € HT. <u>Sur pied</u> : 6 m3 environ, 2 lots, Prix forfaitaire de 50 € par lot	8 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention
2024-034	Expérimentation Bois scolytes 2024 : porteur de projet	Le Conseil municipal décide de poursuivre le projet, en répartissant les charges comme suit : les travaux sont facturés au prorata des interventions dans les forêts communales et l'astreinte 1/3 à chaque commune (Les Bouchoux, La Pesse, Choux). Décide de limiter le volume à 350 m3. Accepte que la commune soit porteuse du projet.	9 voix pour dont 1 pouvoir
2024-035	Opération de stérilisation chats errants	Le Conseil municipal accepte la proposition de la SPA d'Oyonnax et autorise le maire à signer tout document nécessaire	9 voix pour dont 1 pouvoir